

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Conventions de subventions pour les projets des écoles élémentaires de la ville

La ville de Cenon finance chaque année des classes de découvertes pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires de la ville. En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, il n'était pas possible d'organiser ces classes de découvertes.

Il a donc été proposé aux écoles de remplacer ces classes de découvertes par des projets d'écoles relatifs aux thématiques suivantes : environnement, culture, activités artistiques. Un règlement a été établi et proposé aux écoles en Novembre 2020. Ce règlement établit les éléments suivants.

Pour être éligible, le projet proposé doit :

- Etre en lien avec les programmes scolaires et le projet d'école.
- Etre travaillé en classe et poursuivre un objectif de valorisation

Les règles de financements proposées dans le règlement sont les suivantes :

- Le financement maximum par école est calculé sur la base du nombre d'élèves scolarisés en CM2 ou CM1/CM2 pour un montant de 100€ par élève et sur la base de la transmission d'un budget prévisionnel
- Le montant total défini par école correspond à un plafond maximum qui pourra être révisé par la commission d'examen des projets et pourra être réévalué au regard des dépenses réellement effectuées.

Un bilan qualitatif et financier sera demandé en fin d'année scolaire pour chaque projet.

L'ensemble des projets reçus ont été étudiés au cours d'une commission composée de l'adjoint à l'Education, le Conseiller Pédagogique de l'Education Nationale et des techniciens de la Direction Education Enfance en janvier 2021.

La commission a validé les projets et les subventions suivants :

Ecole	Nom du projet	Financement accordé
Léon Blum	Sensibilisation à la préservation et à la protection des écosystèmes	3353 €
Maumey élémentaire	Sensibilisation à la préservation et à la protection des écosystèmes	7400€
Cavailles	Réalisation d'une fresque et d'œuvres plastiques avec la	4500€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

	participation de l'artiste David Selor et du théâtre imaginé	
Jules Guesde élémentaire	Réalisation d'un jardin naturel dans l'école	4000€
René Cassagne	Initiation au cirque réalisée par l'école du Cirque de Bordeaux pour les élèves de CM2	5400€
Vincent Van Gogh	Réalisation d'une fresque murale, création d'un livre numérique, séances de poney, réalisation d'un jardin	6500€

Les écoles élémentaires Michelet et Jaurès élémentaire n'ont pas déposé de projets dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et à procéder au versement de ces subventions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021
Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.